

## Comité technique départemental de la SAFER Bretagne

**A désigner : 2 élus, maires si possible** (1 titulaire et 1 suppléant)

Fréquence des réunions : 5 à 6 fois par an

Lieu de la réunion : Quimper

Mission :

Sont examinés les projets d'acquisition, par le droit de préemption de la SAFER, et les projets de revente des biens acquis par la SAFER.

**Désignation AMF 29 :**

Titulaire	Suppléant
Jacques GOUEROU, <i>Maire de Cast</i>	Guy RANNOU, <i>Maire de Plonévez du Faou</i>

Mise à jour : 28 avril 2016